Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande

Band: 49 (1911)

Heft: 45

Artikel: Sous les drapeaux de LL. EE. : [1ère partie]

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-208187

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 21.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

devant - pattes de velours - et du bout de sa langue rose, souple, un peu dure. Son regard prend alors quelque chose d'humain et il semble ne lui manquer que la parole. Mais Carolus est aussi d'une indépendance farouche, d'un égoïsme extrême. C'est en cela, sans doute, qu'il tire les avantages les plus notables de sa vie, puisque ce sont là de ces qualités plus ou moins négatives, dont le choc en retour capitonne si bien l'existence!

En hiver, ce chat recherche fidèlement le voisinage des calorifères et fourneaux. Il diminue la fréquence et la durée de ses escapades et rentre prudemment pour se sécher, quand il est mouillé. La première neige a toujours l'air de l'impressionner beaucoup. L'une de ses occupations favorites consiste à passer de longues heures sur le dossier d'un grand fauteuil de cuir pour guetter, au travers des vitres les oiseaux qui viennent prendre les miettes de pain, les attendant sur le rebord extérieur des fenêtres. A les voir arriver et repartir, leur frêle butin au bec, il frémit de tout son corps, remue la queue, prépare des bonds féroces, les accomplit parfois pour se heurter lamentablement au carreau. Etant surveillé et renvoyé dès que les croisées sont ouvertes, il n'attrape rien, mais sa constance à se consumer en vain à son poste d'observation, de tressaillir, de s'agiter et sans doute d'espérer, n'a guère d'égale qu'en la constance de cette pauvre humanité se consumant trop souvent, elle aussi, devant la vie qui passe sans lui apporter la réalisation de ses rêves les plus chers. Pour elle, encore, n'est-ce point sur un dossier de fauteuil que cela se passe...

.. Durant la bonne saison et les mois intermédiaires, Carolus prenant ses ébats en plein air, accomplit de véritables tours de force d'équilibre et d'agileté. Parfois aussi, il se bat avec un matou du voisinage ou se met en frais auprès d'une jolie minette. Il est douteux qu'il soit un amant très constant, mais il est, à coup sûr,

très inflammable...

Continuant de cultiver sa passion inassouvie de l'hiver, il chasse les oiseaux dans le jardin. C'est là gibier délicat dont il aurait fort envie, pour la bonne fin. A nous de le protéger!... Y arrive-t-on toujours? Carolus est condamné à porter, en collier, un beau fil de laine colorée, auquel pend le plus mignon des grelots. Quand il s'élance sur une proie, le grelot tinte, le danger doit être conjuré. Chose rarissime : en même temps qu'un bond de cruauté, il accomplit ainsi un geste de bonté.

Il nous est très naturel de garer les oisillons. Les chats devraient être occupés, seulement, à nous débarrasser des gêneuses que sont les souris... Est-ce le même instinct qui les pousse à s'attaquer aux uns et aux autres?... Ne sentent-ils pas l'horreur de leur conduite? Aux naturalistes de répondre sans trop mépriser les

bonnes intentions du grelot.

Ce qui est joli chez Carolus, ce sont ses réveils. Il regarde autour de lui de ses yeux d'énigme, profonds comme la mer; il bâille, montrant ses quenottes aiguës et nacrées, sa langue coraline... et, il ronronne. Ronronner, c'est le grand œuvre de ses jours. Il a la reconnaissance très démonstrative, ce gentil animal et la vie lui donne si souvent l'occasion de ne pas la maudire. En somme, comme disent les Allemands: « Vie courte, mais bonne ».

Ronronne, ronronne, Carolus...

ANNETTE SCHÜLER.

Le galant mendiant. - L'autre jour, place St-François, un mendiant, qui était parvenu à échapper à la surveillance de la police, exerçait ce qu'il est permis d'appeler, en l'occurence, son « fructueux métier ».

C'est aux femmes élégantes surtout qu'il de-

mandait l'aumône. Si elles boudaient à son humble requête: «Oh! madame, disait-il à l'une, je vous en prie, au nom de ces beaux yeux noirs!». A une autre : « Au nom de cette chevelure d'ébène! ». A une troisième: « Au nom de cette taille enchanteresse! ». A une quatrième : « Au nom de ces lèvres roses, délicieux écrin de perles fines! ».

Les, « jambes divines », les « pieds mignons », le « port de reine », la « main mignonne », rien n'était oublié. Et sa casquette se remplissait, comme par enchantement, de blanches piécettes.

LE REFUGE

la loterie du mariage, tous les billets sont gagnants; mais il s'en faut de beaucoup que les lots soient également désirables. Que de maris, que de femmes en ont fait la M. ", par exemp

, par exemple, est de ceux sur qui le mauvais sort a jeté son dévolu. Il lui est échu une compagne acariâtre et revêche à souhait. Elle ne lui laisse pas un instant de répit et le poursuit partout de ses invectives. C'est un vrai

Il n'a qu'un refuge, le pauvre homme; pardonnez, mais c'est le... cabinet. Il bénit toutes les circonstances, même douloureuses, qui lui augmentent les occasions de s'y réfugier. Il s'y cloître aussi, parfois, sans raison... naturelle. Quand il a poussé la targette, il respire, il est «chez lui », si l'on peut ainsi dire; il est sûr d'un moment de tranquillité; il est à l'abri de l'éternelle tempête. Il y goûte délicieusement les douceurs de l'inviolabilité des lieux.

Aussi, dans un sentiment bien compréhensible, a-t-il profité d'une courte absence de sa femme pour faire peindre sur la porte de ce discret asile, ces mots: Enfin, seul!

LA NOTE DU MENUISIER

Un de nos abonnés nous communique le compte ci-après:

Notte d'ouvrages fait pour la commune de X. 1856

Aout remis six vitres aux four du village F. 180 font Novembre le 1 remis deux vitres aux ler-

mié du dessu de la montée de la forges est reposé le dit lermié plus le 7 novembre pour délogé les tables de l'école de la maîtresse les monté

a la salle dessus les monté par la fenêtre j'ai payé deux hommes pour m'aidé a les monté le tout plus fait est posé traize pieds de tablats chez la maîtresse a vingt-sinq centimes

le pied fait plus chez la maîtresse plassé un grand litaux contre le mur pour pendre les tableaux avec plusieurs cloux est crochet

70 le tout Décembre le 13 est le 15 racomodé sinq banc pour la salle des quatécumaine les » 5 50 sing font

J'y ai travaillé deux jours et fournir plusieurs pièces de bois.

F. 45 55

» 3 50

» 3 25

MARC H. menuisiers.

Cette note est intéressante par la modicité des prix de l'époque, plus encore que par son orthographe. Où trouverait-on aujourd'hui des menuisiers fournissant plusieurs pièces de bois et ne demandant, deux journées de travail comprises, surtout quand il s'agit de travaux pour le compte d'une administration publique, que la minime somme de fr. 5 50?

TROIS VERRES, ET PIS C'EST BON!

RINSON, le fermier des Replats, avait vendu à un beau prix sa paire de bœufs roux. - Sami, dit-il à son fils, garçonnet de quinze ans, puisque tu t'es aidé à les mener à

la foire, tu viendras goûter avec moi le nouveau à la pinte de l'Union. Trois verres, et pis c'est

La vérité nous oblige à dire que Crinson avait déjà passablement arrosé le « pache » avec l'ac-

- Trois verres, et pis c'est bon! répéta le fermier en s'attablant. Trois verres! je dis ça pour moi. Toi, qui n'a pas encore de poil au menton, tu te contenteras d'un seul, et pour qu'il ne te tourne pas la tête, tu te coteras l'estomaque avec un petit pain. Quand tu seras grand, je ne dis pas, tu pourras prendre tes trois verres, et peut-être un de plus dans les toutes grandes occasions. Mais dis-toi bien qu'il n'y a rien de plus pouet qu'un homme qui boit trop. Boire ce qu'il faut, rien de plus, voilà la règle pour se bien conduire. Tu comprends, Sami, quand l'est bon, l'est prâo!

- Père, quand est-ce qu'on sait qu'on en a

assez?

Eh bien, veille-te-voir ces deux charretiers qui partagent un demi près du poêle et qui nous regardent comme si on avait des cornes. Si tu en voyais quatre au lieu de deux, ça voudrait dire que tu en as assez.

Mais, père, il n'y a là qu'un charretier!

ROUTE DE BERNE

XTRAIT des Comptes du bailli de Lausanne, pour l'année 1747:

« Le pavé de la route de Berne rière Epalinge au Jorat, dans la juridiction du Château, étoit en beaucoup d'endroits et de descentes, surtout à la longue rampe dite de la « Girarde » près l'auberge de la Croix-Blanche, tellement abîmé et dangereux pour les chariots et autre véhicules, que je l'ay dû faire réparer et mettre en bon état, ce qui s'est fait sur les indications et sous la surveillance de l'expert bien connu, inspecteur des routes de ce pays, Berner. J'ay payé tant pour main d'œuvre que fourniture de pierres :

Le 2 août, à Jacob Choutel et consort, 195 flo-

rins 9 sous.

Le 20, à Pache, Chapuis et consorts, 311 flor.

Le 20 sept., à Jacob Montet et consorts, 232 florins 9 sous.

Le 18 oct., id., 28 fl. 9 s.

Le 19 novembre, aux Pache père et fils, 88 fl.

SOUS LES DRAPEAUX DE LL. EE.

Ι

Voici de très intéressants détails sur l'organisation militaire de l'ancienne Berne. Ils sont extraits d'un article publié jadis par la « Revue militaire », sous le titre de La campagne de 1712, par G. de Charrière.

On sait que la campagne de 1712 est généralement connue sous le nom de Guerre du Toggenburg. C'est dans les anciennes animosités confessionnelles, ainsi que le désir des protestants de venger leurs défaites de Cappel (1531) et de Willmergen (1656) qu'il faut chercher les véritables causes de cette guerre civile, qui se termina dans les champs même de Willmergen, par une brillante victoire de la cause de la réforme.

Voici donc, en résumé, quelle était l'organisation des milices bernoises, au commencement du xviiie siècle.

« L'autorité militaire supérieure résidait dans le conseil de la guerre, siègeant à Berne. Composé de quatre membres du Sénat et de huit du Deux-Cents, il formait une commission permanente de douze membres, dont les attributions, assez analogues à celles d'un département militaire, étaient cependant plus étendues. Le conseil de la guerre pouvait contrôler ou approuver les opérations de l'armée en campagne et avait le droit de nomination et de promotion à l'égard des officiers subalternes, celle des officiers supérieurs revenant au Sénat. Ses fonctions étaient gratuites et obligatoires.

» Il n'existait pas, à cette époque, de corps spécial d'état-major. Le commandant en chef, ainsi que le personnel de son état-major, étaient volontiers pris parmi des officiers retirés du service étranger. Le commandement supérieur de l'armée, soit grand état-major-général, était vulgairement désigné sous le nom de la généralité. Le commandant en chef, quoique portant dans l'usage habituel le titre de général, n'avait cependant officiellement que celui de colonel de camp (Feldoberst). Un officier supérieur, éventuellement désigné comme son remplaçant, l'accompagnait et prenait le titre de lieutenant-général. Tous les deux étaient accompagnés d'un certain nombre d'officiers subalternes comme adjudants. Un conseil de guerre, composé de quelques officiers supérieurs, suivait les opérations et ce n'était qu'avec son assentiment que le commandant en chef pouvait prendre une résolution importante. Un officier supérieur, nommé major-général, remplissait les fonctions de chef de l'état-major. Un colonelquartier-maître, avec un adjudant et plusieurs aides subalternes, était chargé de faire dresser les camps et d'établir les dislocations des troupes. Un intendant supérieur, cumulant les fonctions d'auditeur et de commissaire des guerres en chef, était chargé de la police supérieure de l'armée, percevait les contributions de guerre et contrôlait les dépenses. Il avait sous ses ordres un payeur-général, accompagné d'un certain nombre de sous-payeurs, lequel remettait aux corps l'argent nécessaire pour leur solde. Un officier d'administration était en outre spécialement chargé de pourvoir à la subsistance des troupes. Enfin, un médecin supérieur et un pharmacien dirigeaient le service sanitaire de l'armée.

» Il n'y avait pas alors de corps du génie militaire. Des ingénieurs civils étaient chargés de construire les ouvrages de défense et de préparer les travaux topographiques. L'établissement de quelques places fortifiées, dont Aarbourg était la principale, avait nécessité, en 1660, la création d'une place permanente d'ingénieur, dont le titulaire devait en même temps surveiller l'instruction de l'artillerie. L'établissement des ouvrages de campagne se faisait par la troupe, sous le commandement d'officiers que leur instruction rendait aptes à ce service. Ainsi les majors Davel, de Cully, et d'Amont, de Nyon, paraissent avoir été de bons ingénieurs et employés comme tels dans la campagne de 1712. Plus tard, ce fut volontiers aux officiers d'artillerie que l'on confia la direction des travaux de guerre. Ce ne fut qu'en 1794 qu'un décret ordonna la formation d'un corps d'ingénieurs de campagne, composé de 9 officiers, 6 volontaires ou cadets et 60 pionniers avec rang de sergents. Ce corps était attaché à l'artil-

» Comme on prévoyait une guerre prochaine avec les cantons catholiques, et la possibilité de forcer les passages de rivières, on avait, peu avant la campagne de 1712, construit un pont volant, que l'on gardait à Aarau. Il consistait en deux bateaux reliés par des poutres et recouverts d'un tablier. Ce pont avait 60 pieds de longueur sur 8 de largeur et pouvait porter 2 à 300 hommes. Nous avons déjà vu qu'il en fut fait usage au passage de l'Aar, à Stilli. On établit dans le même but et à la même époque un équipage de pont, qui resta déposé à l'arsenal de Berne et dont on ne fit, du reste, pas usage pendant la campagne. C'était un pont de bateaux ou de pontons. Nous n'avons pu nous procurer de détails plus précis sur sa construction. Il n'était pas encore question alors de pontonniers militaires. Le service des pontons se faisait par des bateliers requis pour la circonstance, sous la direction d'un maître pontonnier. En 1768, on se procura un équipage complet composé de 18 pontons en cuivre avec leurs haquets, dont 12 pour le service et 6 de réserve, plus 2 haquets de rechange; 2 conducteurs et 6 chevaux étaient destinés au transport de chaque ponton, 1 conducteur et 2 chevaux à celui d'un haquet de rechange.

» Ce ne fut qu'en 1782 que l'on forma un corps spécial de pontonniers, composé d'un maître pontonnier avec rang d'officier, et de 72 valets ou bateliers. Ce corps était attaché à l'artillerie.

» Nous avons peu de renseignements sur l'organisation de l'artillerie à l'époque de la campagne de 1712. La réunion fixe et réglementaire d'un certain nombre de bouches à feu formant, cumme de nos jours, l'unité tactique de la batterie, paraît n'avoir pas existé alors. Dans chaque mise sur pied de troupes, on ajoutait à l'infanterie un certain nombre de pièces de campagne dont le nombre variait suivant la force du corps auquel elles étaient attachées. Il n'était pas encore question d'un corps d'artillerie de réserve, dont l'influence a été parfois si décisive dans nos guerres modernes. Les armées traînaient en outre à leur suite un certain nombre de pièces de position, destinées au service des sièges et dont on armait aussi les places fortes.

» L'artillerie de campagne bernoise se composait de canons de 6 et 4 livres, dits pièces de régiment, tirant, comme de nos jours, le boulet plein et la boîte à mitraille. La cartouche recouverte en toile était en usage depuis 1665. On avait adopté depuis peu une espèce d'artillerie de montagne, déjà en usage en France. C'était autant que nous avons pu le comprendre d'après la description un peu obscure de M. de Rodt, un petit mortier portatif dit à la Catalane, assez léger pour pouvoir être transporté, avec son affût, sur un seul mulet. Il était au calibre de 3 1/2 livres, et avait une chambre cônique. La charge se faisait à poudre coulante. C'était en réalité un petit obusier destiné au tir plongeant.

» Les obusiers courts récemment introduits nous présentent encore plus d'obscurité. Nous savons seulement qu'ils étaient au calibre de 12 livres et lançaient, outre l'obus, un projectile nommé carcasse, soit treillis de fer, de forme avoïde, recouvert en toile, et contenant des balles, des fragments de fer, de petites grenades. etc. Les obusiers furent, du reste, peu employés pendant la première moitié du XVIIIe siècle. 1

(A suivre).

A la « gratte ». — Un gosse, les cheveux en broussaille, les habits rapiécés, tout penaud, est installé dans une niche à chien.

Que fais-tu là, mon garçon? lui demande un passant.

Je travaille... J'attrape des puces pour papa, qui est dompteur.

¹ Nous citerons encore, à titre de simple curiosité, un canon se chargeant par la culasse, dû à l'invention d'un M. Wurstemberger. Ce système, sur lequel on avait fondé dans le principe de grandes espéran-ces, ne se justifie pas par la pratique. Plusieurs essais postérieurs restèrent également sans résultat. On conservait néanmoins douze de ces pièces, dites de vitesse, à l'arsenal de Berne, où elles étaient entourées d'un profond mystère, et où l'une d'elles doit encore, dit-on, se trouver. Nous regrettons de n'être pas à même d'en faire une courte description, nous avons cru, cependant, comprendre par quelques mots que M. de Rodt leur consacre, que le système de fermeture pouvait avoir quelque analogie avec celui connu maintenant sous le nom d'obturateur à coins.

Les Dictons de novembre.

La Toussaint (1) venue, Ouitte la charrue.

A la Toussaint, les blés semés Et tous les fruits serrés

Entre la Toussaint et Noël Ne peut trop pleuvoir ni venter.

A la Saint-Martin (11), Tout moût passe pour bon vin.

A la Saint-Martin, Il faut goûter le vin.

A la Saint-Martin, L'hiver en chemin.

Brouillard à la Saint-Martin Nous donne un hiver de rien.

Eté de la Saint-Martin Présage un hiver prochain.

Clair le jour de la Saint-Martin Prédit le froid et le serein.

A la Saint-Martin Les soucis ne prennent fin.

Si l'hiver va droit son chemin, Vous l'aurez à la Saint-Martin; S'il s'arrête tant seulement, Vous l'aurez à la Saint-Clément (23) Et s'il se trouve quelque encombriez Vous l'aurez à la Saint-André (30). Mais s'il allait ni cé ni lé, Vous l'auriez en avril ou mai.

A la Saint-Martin. Lè vatzè au llin.

Quand tonne su lo bou nu Vint la nâi su lo bou folliu.

La vie par la mort. — Un directeur de journal sensationnel reçoit la visite d'un feuilletonniste débutant, qui vient demander des nouvelles du roman qu'il lui a apporté il y a quelques se-

Votre roman, dit le journaliste, n'est pas mauvais. Je crois que vous avez l'étoffe d'un feuilletonniste. Seulement, ça manque de vols, de crimes, d'attentats. Il n'y a pas assez de morts. Or vous savez que dans le genre de feuilleton qu'il nous faut, ce sont les morts qui donnent de la vie au récit. »

Grand Théâtre. — M. Bonarel nous a redonné, jeudi, une excellente représentation de Papa, les 3 actes délicieux de de Flers et de Caillavet. Notre troupe de comédie et drame est de plus en plus goûtée et le public lui tient fidélité.

Demain, dimanche, en matinée, L'Adversaire, comédie en 3 actes de Capus et E. Arène; en soirée, Les Crochets du Père Martin, drame en 3 actes de Cormon et Grangé et Le Zèbre, vaudeville en 3 actes de Nancey et Armont. Mardi, 14, Papa (troisième représentation). Jeudi, 16, une nouveauté, Le Tribun, pièce en 3 actes de Paul Bourget.

Au Kursaal. — La Divorcée, de Leo Fall, a été arrêtée en plein succès pour faire place à la délicieuse opérette du même compositeur: Le Joyeux Paysan, qui ne sera donnée que six jours. Cette œuvre est le triomphe de notre excellent baryton de Mey. Il sera admirablement secondé par la nouvelle interprétation.

de Mey. Il sera admirablement seconde par la nou-velle interprétation.

M. Delesvaux, si goûté la saison dernière, repren-dra son rôle de Stéphan, pour sa rentrée.
Dimanche, malinée, la seule, av c « Le Joyeux Paysan ».

Le Lumen a inauguré mercredi dernier les repré-Le Lumen a inauguré mercredi dernier les représentations d'Opéra, avec la troupe du Grand Théâtre de Genève. On a donné Lakmé, de Leo Delibes. L'interprétation était excellente, la mise en scène très soignée. Les décors, tous neufs, ont produit grand effet. La salle, brillamment éclairée, était comble. — Mercredi prochain, Mignon.

Les autres soirs, spectacle cinématographique des plus intéressants.

Rédaction: Julien Monnet et Victor FAVRAT